

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 19 décembre 2023, à 19 h 30, au Centre administratif de La Pocatière, au 1011, 6<sup>e</sup> Avenue Pilote, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

**Membres présents :**

Madame Dominique Brière (à distance)  
Monsieur Claude Beaulieu (à distance)  
Madame Véronique Brillant (à distance)  
Monsieur Jacques Bérubé (à distance)  
Monsieur Guy Dumont (à distance)  
Madame Julienne Auclair (à distance)  
Madame Cloé Gagné (à distance)  
Monsieur Dominique Viel (à distance)  
Madame Martine Paradis (à distance)  
Monsieur Denis Bastille (à distance)  
Madame Nadine St-Onge (à distance)  
Monsieur Jean-François Lévesque  
Monsieur Yves Trazié  
Madame Véronique Renaud  
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote) (à distance)  
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)  
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote) (à distance)  
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote) (à distance)

**Public :**

Nathalie dionne (sans droit de parole)

**Postes vacants :**

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

0.0. **SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023 (19 H 30)**

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration tient une séance publique d'information au cours de laquelle il présente le rapport annuel 2022-2023 du centre de services scolaire à la population.

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration sur ce rapport.

1. **MOT DE BIENVENUE**

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 39)**

La réunion est ouverte à 19 h 39 sous la présidence de Monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

### **3. CA 2023-12-0300 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Nadine St-Onge **D'ADOPTER** l'ordre du jour avec la modification suivante soit le retrait du point 14 :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 14 novembre 2023 et de la rencontre extraordinaire du 30 novembre 2023
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
  - 7.1 Enjeux stratégiques
  - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Détermination des services éducatifs dispensés dans les écoles à compter de 2024-2025
10. Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles à compter de 2024-2025
11. Calendrier scolaire 2024-2025 – Formation générale des jeunes
12. Calendrier scolaire 2024-2025 – Formation générale des adultes et formation professionnelle
13. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027
14. Réfection de toiture - École Desbiens (Point retiré, hors délégation CA)
15. Services éducatifs dispensés – École des Vieux-Moulins
16. Questions diverses
17. Levée de la séance

*Adoptée à l'unanimité.*

### **4. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

### **5. CA 2023-12-0301 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2023**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Yves Trazié **D'ADOPTER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2023, tels que déposés.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **6. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**

Il n'y a aucun suivi aux procès-verbaux lors de cette séance.

### **7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES**

Le projet de loi 23 a été adopté, des documents ont été déposés à cet effet. Nous reviendrons sur les changements apportés lors des prochaines rencontres. La promesse bilatérale pour la construction de logements abordables a été déposée au ministère de l'Éducation, nous attendons le retour.

## 7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le tableau des projets pour les contrats sous la délégation du conseil d'administration a été mis à jour et il n'y a aucun dépassement de coût pour ces projets.

## 8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

### Comité des RH (8 décembre) :

- Présentation du service RH et des enjeux comme le manque de place en garderie.
- Recrutement : certains défis mais le CSS se positionne bien, tout de même. Les postes de soutien sont tous comblés, sauf quelques postes encore ouverts qui ne créent pas de découverte de service pour le moment. Professionnels : Les postes de professionnels sont tous comblés, excepté les deux postes d'orthophonistes qui sont ouverts depuis quelques années, mais qui perdurent étant donnée la pénurie. Il y a aussi un poste à combler de psychoéducateur.
- Enseignants : Tous les postes sont comblés, on a quelques enseignants non légalement qualifiés, mais très peu et ceux-ci sont d'ailleurs encadrés par du mentorat, pairage et formation
- Négociations et grèves : Malgré le contexte des grèves, les employés demeurent très respectueux et agissent avec civilité.
- Rapport assurance salaire et SST
- Mme Michaud présente le rapport faisant état du nombre d'employés avec pourcentage qui ont souscrit à l'assurance salaire et SST en 2023. Les données du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup sont positives en comparaison avec la moyenne des autres Centres de services scolaire du réseau.

### Comité du transport (28 novembre):

- Le bilan du transport du midi a été déposé ainsi que le contrat annuel de ce service. La clientèle a diminué de 327 élèves en 2022-2023 à 275 élèves en 2023-2024. Le déficit sera de moins de 200 000\$, ce qui avait été prévu avec le CA et ce, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école.
- Dépôt d'un contrat possible pour le transport d'élèves de l'école Vision suite à une demande de leur part. L'enjeu de la surveillance lors du transfert des élèves demeure une préoccupation. Le contrat leur a été soumis et on attend leur retour.
- Révision de la politique du transport scolaire, le comité de parents sera consulté en février.

## 9. CA 2023-12-0302 DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES À COMPTER DE 2024-2025

**CONSIDÉRANT** QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

**CONSIDÉRANT** le projet de services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles applicables à compter de l'année scolaire 2024-2025 soumis à la consultation des organismes partenaires conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de cette consultation menée par les Services

éducatifs jeunes;

**IL EST PROPOSÉ** par Martine Paradis et résolu :

**DE DÉTERMINER** les services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, applicables à compter de l'année scolaire 2024-2025, conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

**10. CA 2023-12-0303 RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES APPLICABLES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer les règles et critères d'inscription des élèves dans ses écoles;

**CONSIDÉRANT** le projet de règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles applicables à compter de l'année scolaire 2024-2025 soumis à la consultation des organismes partenaires conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de cette consultation menée par les Services éducatifs jeunes;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Bérubé et résolu :

**D'ADOPTER** les règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup applicables à compter de l'année scolaire 2024-2025, conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

**11. CA 2023-12-0304 CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025- FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

**CONSIDÉRANT** le projet de calendrier scolaire 2024-2025 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire soumis à la consultation;

**CONSIDÉRANT** les résultats de cette consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par Véronique Brillant et résolu :

**QUE** soit adopté le calendrier scolaire 2024-2025 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

**12. CA 2023-12-0305 CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 – FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de

formation professionnelle et de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

**CONSIDÉRANT** les projets de calendrier scolaire 2024-2025 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes soumis à la consultation;

**CONSIDÉRANT** les résultats de la consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par Dominique Brière et résolu :

**QUE** soient adoptés les calendriers scolaires 2024-2025 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes tels que déposés.  
*Adoptée à l'unanimité.*

**13. CA 2023-12-0306 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2027**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

**CONSIDÉRANT** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire 2024-2027 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de cette consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par Cloé Gagné et résolu :

**D'ÉTABLIR** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2024-2027, conformément au document déposé

*Adoptée à l'unanimité.*

**14. RÉFECTION DE TOITURE - ÉCOLE DESBIENS**

**Point retiré - Hors délégation CA**

**15. CA 2023-12-0307 SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS - ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS**

**CONSIDÉRANT** la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école du centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de cette Politique, le centre de services scolaire doit procéder à l'analyse de la situation lorsque l'effectif scolaire diminue;

**CONSIDÉRANT** la résolution CA 2022-04-0140 Modification des services éducatifs dispensés par les écoles 2022-2023 – École des Vieux-Moulins;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par les services éducatifs selon les critères :

**QU'**une majorité de parents du milieu choisissent l'École des VieuxMoulins comme école de quartier, et ce, à tous les niveaux d'enseignement;

**QU'**une augmentation considérable du nombre d'inscriptions en 3e secondaire soit observée;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite de l'analyse, les deux critères ont été répondus;

**CONSIDÉRANT** la mobilisation du comité de sauvegarde et des solutions viables qui ont émergées;

**IL EST PROPOSÉ** par Dominique Viel et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup mette fin à la période de sursis de 24 mois, soit du 1er juillet 2022 au 30 juin 2024;

**DE MAINTENIR**, selon ses encadrements du centre de services, les services éducatifs du 3e secondaire à l'École des Vieux-Moulins.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **16. QUESTIONS DIVERSES**

Le président souhaite faire une motion d'excellence à l'ensemble du personnel qui a œuvré et contribué à la réussite des élèves de même qu'à ceux qui ont réalisé le rapport annuel. Celui-ci démontre bien la couleur du centre de services de Kamouraska-Rivière-du-Loup et nous pouvons sentir la saveur régionale. Le rapport annuel est clair, efficace, parlant et transparent. Bravo à tous.

## **17. CA 2023-12-03-08 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 07)**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Beaulieu et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

*Adoptée à l'unanimité.*

La secrétaire générale,

La vice-présidente,

Geneviève Soucy

Véronique Brillant